



AVIS DE COURSE
SELECTIVE DE LIGUE
CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE
SITE LATECOERE – 2 AVRIL 2023
GRADE 5 A

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrent(e)s et aux accompagnat(eurs)(rices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant(e)s.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé.

Ne participez pas à cette prolifération !

Vérifier

- Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille ou de dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc....)
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

Nettoyer

Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Sécher

Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.



Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) y compris l'annexe T,
- Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 Cette régata est ouverte à tous les bateaux des classes EUR, IND, LAR, LAS, LAS4, OBIC, RSFD.

4.2 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- ✓ Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ✓ Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant minuit le 31 mars en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse <https://www.cnbo.fr/les-regates/calendrier-et-avis-de-courses/>.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour participer à l'épreuve sont de 10,00 € par coureur.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Confirmation des inscriptions : dimanche 2 avril 2023 de 9h00 à 12h00

5.2 Horaires de course pour toutes les séries :

Dimanche 2 avril 2023 : premier signal d'avertissement à 13h00. Courses à suivre.

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30 le 2 avril 2023.



6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes seront affichées au tableau officiel.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Le parcours à effectuer sera de type construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est appliquée.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps selon la table de rating FFVoile disponible sur le site FFVoile.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers de chaque série.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux



données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>

PARTENAIRES DE 'EPREUVE



Annexe « zone des courses »

